



Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU HARMONIES ESG

Part R ISIN : FR0000986846

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectifs de gestion : Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'OPCVM cherche à réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé de 25% STOXX® Global 1800 et de 75% Bloomberg Barclays Series-E Euro Government 3-5 Yr Bond Index (dividendes / coupons nets réinvestis). Pour atteindre cet objectif et après la mise en œuvre d'une analyse de thématique d'investissement et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance), la gestion privilégiera une exposition aux marchés obligataires, tout en s'autorisant une exposition pouvant atteindre jusqu'à 35% de l'actif net aux marchés actions internationaux.

Politique d'investissement : La stratégie de cet OPCVM, centrée sur la constitution d'un portefeuille d'actifs diversifiés s'articule autour de quatre axes :

- _ une analyse de thématiques d'investissement visant à déterminer les thématiques et stratégies intégrées à l'OPCVM,
- _ une analyse extra-financière ESG portant sur 90% minimum de l'actif net et excluant au minimum les 20% d'émetteurs de l'univers d'investissement les moins bien notés,
- _ une allocation d'actifs qui vise à déterminer, sur la base de données macroéconomiques, la répartition appropriée entre les différentes classes d'actifs en fonction des perspectives d'évolution des différents marchés, telles qu'anticipées par les gérants de la société de gestion, et enfin,
- _ le choix des véhicules d'investissement les plus à-même de permettre à l'OPCVM d'atteindre son objectif de gestion.

Limites méthodologiques : L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Par ailleurs, il existe une potentielle incohérence entre les stratégies ESG des fonds sous-jacents sélectionnés, qui peuvent disposer d'approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes.

Caractéristiques essentielles : L'exposition de cet OPCVM aux différentes classes d'actifs pourra être réalisée en direct, par le biais d'investissements dans des organismes de placement collectif jusqu'à 100% de l'actif net ou encore à travers des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

L'OPCVM pourra exposer entre 65% et 100% de son actif net aux obligations et autres titres de créance négociables, ainsi qu'en instruments du marché monétaire. Ces titres seront émis indifféremment par des entités du secteur public ou privé de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents dans la limite de 20% de l'actif net. L'OPCVM pourra être intégralement exposé en titres relevant de la catégorie spéculative, plus risqués dits « high yield ».

Il est précisé que la société de gestion ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par les agences de notation et mène sa propre analyse interne du risque de crédit ou de marché.

L'OPCVM pourra exposer entre 0% et 35% de son actif net aux marchés actions, dont les marchés des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Ces titres seront issus indifféremment de grandes, moyennes ou petites capitalisations.

L'OPCVM est exposé à un risque de change limité à 40% de l'actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur les instruments financiers dérivés et titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif au risque actions, taux, crédit et change. Son exposition globale pourra atteindre 200% de l'actif net, soit une surexposition maximale de + 100% de l'actif net.

La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre 0 et +5.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 10h30, auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

Cette classe de parts capitalise intégralement les sommes distribuables.

La stratégie mise en œuvre pourra entraîner une rotation régulière du portefeuille et à ce titre, des frais de transaction supplémentaires pourront être prélevés en plus de ceux visés ci-après.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition aux marchés de taux et aux marchés actions. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RICHELIEU HARMONIES ESG

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

Risque de liquidité : risque lié à la part des investissements réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter par nature et /ou selon certaines circonstances un niveau de liquidité relativement faible.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

Risque opérationnel : risque résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la société de gestion, ou résultant d'événements extérieurs.

PRÉSENTATION DES FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

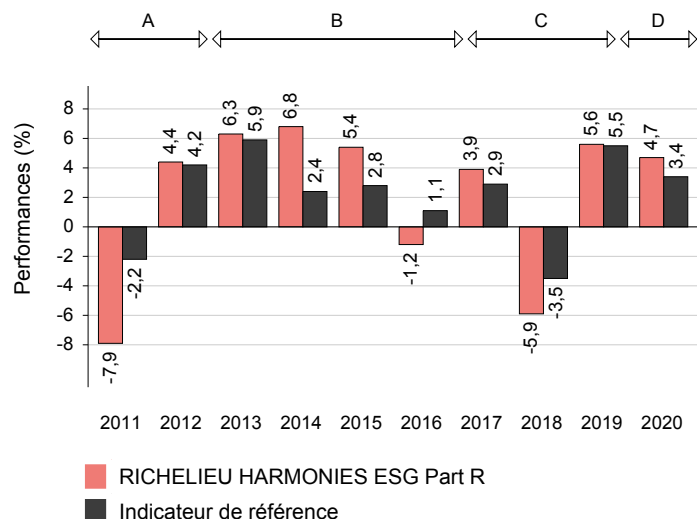
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée ou de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,79%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas de commission de performance pour l'exercice précédent.
15% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence : 25% STOXX® Global 1800 et de 75% Bloomberg Barclays Series-E Euro Government 3-5 Yr Bond Index	

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur est informé que des commissions de performance peuvent être versées dans le cas où le FCP surperforme l'indicateur de référence mais délivre une performance négative.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les coûts de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2020. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ceux-ci ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.richelieugestion.com.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances affichées dans le diagramme ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction faite des frais et commissions prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 19 juillet 2002

Date de création de la part : 19 juillet 2002

Devise de libellé de la part : Euro.

Indicateur de référence : 25% STOXX® Global 1800 et de 75% Bloomberg Barclays Series-E Euro Government 3-5 Yr Bond Index (dividendes / coupons nets réinvestis).

A : 30% FTSE Eurofirst 300 + 70% Eonia Capitalisé jusqu'au 28/12/2012.

B : 30% FTSE Eurofirst 300 Net Return + 70% Eonia Capitalisé jusqu'au 03/03/2017.

C : 30% Stoxx Europe 600 Net Return + 70% Eonia OIS jusqu'au 31/08/2019.

D : depuis le 1er septembre 2019 : changement de stratégie de gestion et d'indicateur de référence qui devient 25% STOXX® Global 1800 + 75% Bloomberg Barclays Series-E Euro Government 3-5 Yr Bond Index NR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et la valeur liquidative sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Les documents d'information périodique réglementaires sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Richelieu Gestion 1-3-5, Rue Paul Cézanne - 75008 PARIS.

L'OPCVM propose d'autres types de parts dont le détail est disponible dans le prospectus de l'OPCVM, ainsi que dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur qui lui est consacré, figurant sur le site internet www.richelieugestion.com.

La part de cet OPCVM n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act de 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person ».

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com ou sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de Richelieu Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Richelieu Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 septembre 2021.